

**Discours de prise de fonction
de la Bâtonnière Julie Couturier
1er décembre 2021**

Monsieur le Premier Président, cher Jean-Michel Hayat
Monsieur le Procureur Général, cher Rémy Heitz,
Monsieur le Président du tribunal judiciaire de Paris, cher Stéphane Noël,
Madame la Procureure de la République de Paris, chère Laure Beccau
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,
Monsieur le vice-Bâtonnier, cher Vincent
Mesdames et Messieurs les membres du conseil de l'Ordre,
Chères consœurs, chers confrères,
Chers salariés et collaborateurs de l'Ordre des avocats,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Cher Olivier,

Merci.

Merci pour tes mots, merci pour tes vœux.

Merci, surtout, je parle au nom de l'ensemble de notre profession, d'avoir été un bâtonnier qui tient bon.

Être Bâtonnier, par temps calme n'est déjà pas une sinécure. Nombreux sont ceux dans cette pièce à en savoir quelque chose.

Mais être Bâtonnier dans la tempête, alors qu'une crise sanitaire mondiale succède à une crise sociale d'une ampleur inédite, tu es le seul à l'avoir vécu.

Rien ne t'aura été épargné.

Et pourtant, même par mauvais temps, tu es resté aux côtés de nos confrères sans jamais lâcher la barre.

Ils t'en ont remercié hier soir en t'élisant au premier tour des élections : bravo !

La crise sanitaire a mis la profession à rude épreuve mais grâce aux décisions que vous avez prises avec Nathalie, avant qu'elle ne s'envole pour l'ENM, et avec les membres du conseil de l'Ordre, personne n'a été laissé de côté.

Je pense à la bataille que tu as menée jusqu'au Conseil d'Etat pour obtenir que des masques soient mis à disposition des avocats qui continuaient de plaider.

Je pense aux 15 millions d'euros que tu as libérés pour permettre aux confrères les plus fragiles de continuer d'exercer en toute dignité et à la profession de prendre toute sa part dans la relance.

Je pense aux outils concrets que vous avez développés, du vadémécum institutionnel aux formations à distance qui ont rencontré un grand succès et nous ont permis de continuer à travailler malgré les confinements et l'arrêt des juridictions.

Malgré la crise et les difficultés qu'elle a porté dans son sillage, l'Ordre a tenu bon et a continué de se réformer : le plan numérique ou encore l'Agora, qui a fait entrer les bienfaits de la démocratie participative dans les habitudes de notre Barreau en sont autant d'exemples.

Ces actions ont été menées grâce à un formidable travail d'équipe.

Cela n'aurait, en effet, pas été possible sans vous, chers membres du conseil de l'Ordre, chers amis.

Jamais, sans doute, un Conseil n'aura été autant sollicité que ces deux dernières années, parfois dans des conditions difficiles : ah, les conseils en zoom alors qu'on vous avait vendu une formidable aventure humaine !

En siégeant cette année au conseil en observateurs (et parfois un peu plus !), Vincent et moi avons pu éprouver votre dévouement, votre disponibilité et votre compétence.

Peu de gens le savent, car on oublie souvent de le dire (mais pas notre bâtonnier qui l'a rappelé à la Rentrée), mais vous exercez toutes et tous à titre bénévole et mettez au service de nos confrères un temps précieux, au détriment de vos familles et de vos cabinets.

Votre engagement mérite une nouvelle fois d'être salué publiquement

Je me réjouis de la perspective de travailler avec chacune et chacun d'entre vous et avec les nouveaux élus qui nous rejoindront ce soir.

J'en profite aussi, même si j'aurai bientôt l'occasion de m'adresser à eux plus directement, pour remercier les salariés de l'Ordre qui ont pris toute leur part à ce travail d'équipe et se sont remarquablement adaptés à de nouvelles conditions de travail en gardant toujours à l'esprit et au cœur le service des avocats parisiens, notre seule boussole.

Dans le but de les satisfaire encore mieux, je te remercie, cher Olivier, d'avoir confié à Olivier Lagrave, notre cher Secrétaire général, pilier indispensable de notre belle maison, une mission supplémentaire auprès des services de l'Ordre pour rationaliser et fluidifier encore un peu plus leur fonctionnement.

Cher Olivier, nous savons qu'avec toi à nos côtés, nous pouvons avancer sereins.

Non seulement, la maison sera bien tenue mais nous pourrons compter sur tes avis ciselés et ta parfaite connaissance des arcanes ordinales ...et bien plus encore.

Ainsi l'Ordre poursuit-il sa mue, à l'image d'une profession en pleine métamorphose.

Ce juste équilibre entre tradition et modernité, je compte bien le poursuivre, fidèle à ce que nous sommes, fidèle aussi à ce que je suis.

Certains le savent, d'autres le découvrent, devenir avocat n'était pas initialement pour moi une évidence.

Devenir Bâtonnière, j'étais donc loin de l'envisager au moment où j'ai prêté serment il y a vingt-six ans déjà, vingt-six ans seulement.

Fille unique, enfant de la pub venue d'un monde où personne n'avait étudié le droit, je suis pourtant tombée dedans presque par hasard et passionnément.

Il faut dire que j'ai été gâtée !

D'abord, j'ai aimé le droit, cette matière rigoureuse qui m'a permis d'assouvir mes penchants pour la recherche du mot juste, le raisonnement ordonné, l'équilibre des concepts et sa confrontation aux réalités du monde.

Ensuite, j'ai eu la chance d'avoir des professeurs d'exception.

Pour écouter le cours de Robert Badinter sur les institutions judiciaires, nous étions au premier rang, telles des groupies devant une rock star.

Plus sérieusement, grâce à lui, nous prenions conscience de l'importance de la place du Droit et de la Justice en démocratie.

Jean-Denis Bredin, qui enseignait avec tant de délicatesse et d'intelligence lumineuse les principes directeurs du procès, est incontestablement celui qui m'a donné le goût de la procédure civile.

Puis est venu le temps professionnel.

Je ne peux pas citer tous ceux qui ont compté dans mon parcours mais l'un a compté plus que les autres : c'est Silvestre Tandeau de Marsac qui m'a formée à la pratique de niche qui est aujourd'hui la mienne, celle des voix d'exécution.

Il m'a appris mon métier avec rigueur et bienveillance, parfois sévère mais toujours juste, il sait que je lui en suis infiniment reconnaissante.

Au cours de ces 20 belles années passées au sein du cabinet Fischer, Tandeau de Marsac, Sur et associés, d'abord collaboratrice puis associée, j'ai noué des amitiés indéfectibles : Danièle, Elisabeth, Caroline, Laurent, Nathalie.

Nous étions une famille et, dans une certaine mesure, nous le sommes restés.

Il est vrai que la marque de mon parcours est cette recherche, consciente ou inconsciente, de familles.

C'est à l'école d'avocats que j'ai rencontré l'une de celles qui a changé ma vie : la famille UJA.

Tout a commencé en mai 1994 dans un autocar au départ du conseil économique et social où la FNUJA tenait son congrès annuel.

Tous ceux qui allaient devenir des modèles, des camarades d'engagement, des partenaires professionnels, des amis, étaient dans cet autocar : Philip Cohen grâce auquel j'ai trouvé ma collaboration chez FTMS et qui n'a cessé d'être à mes côtés, Marie-Aimée Peyron, Paul-Albert Iweins, Elodie Mulon, Didier Dalin, Bruno Marguet, Laurent Moreuil, Emmanuelle Hoffman, David Gordon-Krief, et tant d'autres...je ne peux pas tous les citer.

Et nous ne nous sommes plus quittés.

Il y a eu les combats syndicaux, il y a eu la Revue, il y a eu les campagnes, il y a eu ces belles amitiés qui structurent un parcours professionnel et associatif.

Et c'est ainsi que j'ai attrapé le virus de l'engagement collectif, celui contre lequel il n'existe pas de vaccin.

Sans cet engagement originel, il n'y aurait peut-être pas eu tous les autres.

Je n'aurais jamais rencontré une autre de mes familles, celle de Droit et Procédure dans laquelle je suis entrée grâce à Antoine Genty qui m'avait vue chanter à la Revue de l'UJA...comme quoi la Revue mène à toutmais aussi grâce à Michel Bertin pour lequel j'ai une pensée ce soir.

Là encore, que de jolis souvenirs tant cette association, qui allie réflexion et convivialité, incarne une philosophie que je partage : être sérieux sans se prendre au sérieux.

Le bâtonnier Jean-René Farthouat, qui était un fidèle de l'association et pour lequel j'avais tant de tendresse, la qualifiait de société savante : c'est l'occasion pour moi de lui faire un clin d'œil ce soir.

Et puis il y a la famille de l'Ordre : celle dans laquelle je suis entrée un soir de décembre 2008, en larmes, élue avec mon amie Hélène Poivey-Leclercq, mais peinée par la défaite de Xavier Normand-Bodard dont j'avais dirigé la campagne, battu par la martingale électorale de Jean Castelain et Jean-Yves Le Borgne !

Et pourtant, chacun le sait, quel mandat ! quelle complémentarité parfaite entre ces deux là, quel travail accompli mais toujours dans la bonne humeur parce qu'il fallait que ce soit « distrayant » pour reprendre l'expression de Jean.

Il est vrai que les anciens 12èmes secrétaires font des bâtonniers heureux et visionnaires et il en est un autre qui m'est cher puisqu'il est de presque toutes les familles que je viens d'évoquer : celle du cabinet, celle de l'UJA, celle de l'Ordre.

Dans ce jeu des 7 familles, je demande le grand frère.

Pierre-Olivier, c'est toi qui, le premier, m'a baptisée « ta petite sœur du Palais » et cela définit bien en effet notre relation : une parole absolument libre, un soutien mutuel inconditionnel dans les bons comme dans les mauvais moments et une émotion sincère lorsque viennent les succès. Ce soir encore, tu as retardé ton départ en Afrique pour être avec nous. Merci pour cela et merci pour tout : la fête aurait été moins belle sans toi.

Enfin, il y a la belle famille de notre campagne, menée par Olivier Guilbaud, Camille Potier, Julia Nioré et Rachel-Flore Pardo avec l'aide indispensable de tous les autres.

Ce soir, elle est là cette famille du Palais.

Sans vous tous qui êtes aujourd'hui rassemblés dans cette bibliothèque que j'aime tant, je ne serais jamais devenue Bâtonnière, c'est certain.

Ce soir, sont aussi présents, celles et ceux sans qui je ne pourrais commencer sereine mon mandat.

A mon associée, Pauline, à mes collaboratrices, Jeanne et Charlotte, à mon assistante, Annick, avec lesquelles j'anime ce cabinet auquel je tiens tant, sans oublier Isabelle, je veux dire merci.

Je veux enfin dire merci à ceux qui, dans l'ombre, m'ont toujours encouragée et soutenue : mes parents et mon compagnon.

Voilà qui je suis, voilà d'où je vous parle et les raisons pour lesquelles j'ai souhaité devenir la 222^{ème} Bâtonnière du barreau de Paris, par amour des avocats.

Quel honneur, quelle fierté, et comme je sens la pression des siècles, des grands hommes et des femmes exceptionnelles, qui m'ont précédée.

Merci notamment aux pionnières qui m'ont ouvert la voie : Dominique, Christiane, Marie-Aimée : par votre force, votre courage et votre compétence, vous avez défriché un chemin qui permet aujourd'hui plus facilement d'accéder à cette fonction en étant une femme, à un bâtonnier d'être une bâtonnière.

Un mandat qui m'oblige, un mandat qui, je le sais, exigera que je mette du cœur à l'ouvrage. Un mandat, enfin, auquel je n'aurais jamais prétendu si je n'avais pu compter sur un partenaire tel que toi Vincent, mon vice !

J'entame mon mandat aux côtés d'un avocat qui, vous l'avez compris, ne renonce jamais.

Notre binôme était une évidence.

Pendant deux ans, nous avons siégé ensemble au conseil de l'Ordre. J'ai découvert un homme sensible, révolté, engagé. Il vous l'a encore montré ce soir.

Cette capacité à résister force mon admiration et je crois pouvoir ajouter la « nôtre » sans mentir.

Vincent, vous le savez, c'est l'homme de la contestation des perquisitions.

Il vous a parlé de celle qui s'est déroulée chez Jean-Denis Bredin mais sa pudeur l'a empêché de vous lire la lettre que Bredin lui a adressée à la suite de cette intervention ;

« Monsieur et Cher Confrère, Je voudrais pouvoir vous dire combien j'ai admiré votre courage, votre talent, votre autorité. J'ai vu en vous un admirable représentant de notre Bâtonnier et je vous garde une image de notre Ordre qui m'a beaucoup frappé dans ce moment douloureux. Je vous remercie de m'avoir laissé un si beau souvenir de l'avocat. Votre très dévoué confrère »

Ce message illustre les meurtrissures de l'avocat malmené qui définit le rôle du bâtonnier par l'autorité et le courage.

C'est parce que tu es cet homme entier, parfois éruptif, toujours courageux, que j'ai voulu que nous nous lancions ensemble dans la grande aventure du bâtonnat.

Hier je le pressentais, aujourd'hui je le sais ; si nous sommes, par bien des aspects, différents, nous partageons les mêmes valeurs, nous sommes toujours d'accord sur les fondamentaux : travailler, fuir les compromissions, essayer de porter une voix juste, pas seulement au sens de justice mais aussi au sens de justesse.

Avec toi, je sais que nous avons les moyens de relever les nombreux défis qui se présenteront à nous dans les mois et les années à venir.

Et je pèse mes mots. Car, après ces deux années extraordinaires, nous entrons dans une année qui ne l'est pas moins.

Au premier semestre 2022, la France prendra la présidence de l'Union européenne.

La profession d'avocat y prendra toute sa part.

Deux évènements sont déjà programmés : l'un le 12 janvier, à Strasbourg sur le thème de « l'Avocat au cœur d'une Europe qui protège contre les injustices » organisé par les trois institutions de la profession et l'autre, le 10 février, organisé par le Barreau de Paris, sur le thème de « L'avocat acteur d'une Europe qui protège par le droit et par l'innovation » qui se clôturera par une nuit européenne des legaltechs.

2022 est aussi une année d'élection présidentielle. Une année donc où nous devons être particulièrement vigilants.

A l'heure où l'Etat de droit est menacé dans un certain nombre de pays y compris en Europe,

A l'heure où la notion de liberté se relativise pour des motifs parfois légitimes parfois moins,

A l'heure où la surenchère électorale conduit des candidats à vouloir déconstruire nos textes et nos valeurs les plus fondamentaux,

L'avocat doit être une vigie, un inlassable défenseur des libertés et des droits.

Le mot d'ordre de notre campagne n'était-il pas : force aux droits ?

Il sera désormais la matrice de notre action pour les deux années à venir.

Droit au secret professionnel.

Droit de plaider.

Droit de la défense.

Droit de vivre dignement du métier d'avocat ici et ailleurs.

Droit à l'égalité.

Nous interpellons naturellement les candidats sur les questions de justice.

Depuis des décennies, la Justice n'est pas un chantier prioritaire de l'Etat.

Les magistrats crient leur souffrance, les avocats crient leur souffrance.

Tous s'accordent sur le manque de moyens ...criant lui aussi.

Seront-ils entendus dans le contexte des Etats généraux de la justice auxquels les institutions représentatives de la profession ne sont qu'indirectement associées ?

Pouvons-nous espérer que les solutions dégagées ne seront pas dictées, comme les réformes de ces dernières années, uniquement par une logique de flux ? Pouvons-nous espérer que le droit au juge sera préservé ?

Nous nous battons pour cela.

Car partout où le droit recule, où l'indépendance des systèmes judiciaires est remise en cause, où les avocats ne sont pas entendus, c'est la démocratie qui est en danger.

Notre place, ce que nous représentons, nous assigne un rôle politique, un rôle à jouer au cœur de la Cité : porte-parole bien souvent, traducteur, défenseur des droits.

Pour autant, l'erreur serait d'imaginer que ce rôle est une invitation au militantisme politique.

La politique professionnelle n'est pas la politique partisane.

Lutter contre les extrêmes, contre tous ceux qui bafouent les droits et minorent les libertés oui.

Faire de la politique professionnelle un combat partisan, non

C'est à ce prix que nous resterons libres.

Nous avons aussi besoin de sortir de ce que j'appellerais la « posturologie » pour consolider notre position dans le champ politique.

Faisons donc le pari de la proposition plutôt que de la contestation, de l'anticipation plutôt que de la réaction.

Cela ne nous empêchera pas d'être fermes car il faut bien admettre que nous ne sommes pas toujours bien traités : réforme des retraites, réformes de procédure incessantes aux effets inverses à la simplification affichée, il faut voir comme on nous parle.

Pour rester crédibles et plus forts face à une volonté dérégulatrice qui se devine, nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion sur la gouvernance de notre profession.

L'unité de la profession a incontestablement progressé ces dernières années et je ne doute pas qu'avec Jérôme Gavaudan et Bruno Blanquer, nous poursuivrons loyalement ce travail, animés par l'intérêt des avocats.

Mais pour renforcer cette unité, ne faut-il pas, notamment, aligner la durée du mandat du bâtonnier sur celle du CNB ? il faudra aborder ces questions sans tabou tout en défendant l'incontestable spécificité parisienne.

Refusons aussi ce mal du siècle qui veut que tout soit noir ou blanc.

Ayons le courage de la nuance pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jean Birnbaum.

« En fait, l'équilibre est un effort et un courage de tous les instants. La société qui aura ce courage est la vraie société de l'avenir. » disait Albert Camus, déjà en 1955.

A l'heure où l'on rend des jugements sans appel en 140 caractères, trouver cet équilibre relève de la gageure.

A nous de résister.

A nous de faire le pari de la nuance, du temps long, de l'explication de la complexité du monde, de la raison plutôt que de l'émotion, du droit plutôt que de la violence.

A l'heure où « *l'utopie identitaire remplace l'utopie politique* » pour reprendre les termes de Jean-Marie Guéhenno dans « le premier XXIème siècle », où les oppositions entre les communautés s'intensifient, où les positions se radicalisent, je veux défendre l'universalisme, l'humanisme, apaiser plutôt qu'antagoniser, rassembler plutôt que diviser.

Je n'oublie pas que la raison et son enfant le plus légitime, le droit, et ces mots qui le forgent et le gravent dans les tables de la démocratie ne sont que des idées, une alliance fragile que la force de l'économie reine et de l'ordre des plus forts menacent.

C'est parce que je crois, par-delà nos différences, à ces valeurs républicaines que j'ai demandé à Richard Malka, qui les porte avec courage et non sans péril, d'accepter de parrainer la prochaine promotion de l'EFB.

Jean Castelain, dans cette bibliothèque, m'avait qualifiée il y a quelques années de Marianne du barreau.

Liberté, égalité, fraternité.

Vincent et moi vous avons beaucoup parlé de liberté.

Place maintenant à l'égalité.

Marie-Aimée Peyron et Basile Ader ont mis cette question au cœur de leur action et grâce à eux, l'impunité de certains comportements a considérablement diminué.

Les choses ont évolué et évoluent encore : la COMHADIS se réforme pour traiter les signalements dans de meilleures conditions que ce soit en termes de délai ou d'efficacité.

Nous poursuivrons les actions de lutte contre le harcèlement et les discriminations par la formation, par la communication car nos outils sont mal connus et, s'il le faut, par la discipline car il nous appartient de développer cette politique de tolérance 0.

Il est de notre devoir de protéger nos consœurs et nos confrères.

C'est à nous de faire ce travail avant d'être devancés par la presse

Mais là comme ailleurs, notre action sera empreinte de pragmatisme et d'équilibre : nous avons été échaudés par les dérives du mouvement Me Too et nous devons veiller à rester des avocats animés par le sens du contradictoire.

Les discriminations liées au handicap sont à présent également prises en compte grâce au plan handicap porté par Barthélémy Lemiale.

Vous l'avez compris : ces questions nous tiennent à cœur.

Et la fraternité alors ?

La fraternité, chez les avocats, c'est avant tout la confraternité, thème cher à mon ami Basile Ader.

La déontologie reste notre colonne vertébrale, notre ADN mais il ne faut pas avoir peur de la faire évoluer : elle doit s'adapter à l'évolution de nos pratiques comme le droit s'adapte aux évolutions de la société.

D'une manière générale, je souhaite que l'accent soit mis sur les fonctions régaliennes de l'Ordre : la déontologie, la discipline, l'exercice professionnel, la résolution des conflits entre avocats. En somme, tout ce qui participe à pacifier et unifier la profession mais aussi à justifier son autorégulation.

Je n'oublie pas l'admonestation, qui n'est pas une sanction disciplinaire.

Le meilleur protecteur de l'avocat, c'est sa conscience.

La fraternité, c'est aussi la solidarité.

Nous œuvrerons pour un barreau où chacun trouve sa place...de l'avocat individuel à l'associé d'une firme internationale, en passant par nos confrères inscrits au Barreau de Paris exerçant à l'étranger qui contribuent au rayonnement de notre barreau et que nous avons trop longtemps oubliés.

Notre politique internationale sera guidée par l'intérêt des avocats parisiens, encore une fois notre seule boussole et, bien sûr, nous resterons fidèles à notre tradition d'aide aux confrères en danger partout dans le monde.

Prévenez la bâtonnière de Paris : elle répondra présente comme ses prédécesseurs l'ont toujours fait.

La fraternité, c'est aussi le développement d'une solidarité intergénérationnelle par la mise en place d'un programme de mentorat.

C'est également l'attention portée à nos jeunes confrères qui constituent les forces vives et l'avenir de notre barreau...nous avons fait un certain nombre de propositions sur ce thème.

La fraternité, c'est encore travailler au maillage de la communauté des avocats, avec les corps intermédiaires du barreau, les syndicats et les nombreuses associations qui l'animent.

La fraternité, c'est enfin, et vous savez à quel point ce thème me tient à cœur, celle qui nous lie aux magistrats.

Ce qui nous unit, l'œuvre de justice, est plus fort que ce qui nous divise.

Et ce qui nous divise prend ses racines dans un quotidien difficile à vivre pour les magistrats, les greffiers et personnels de justice, pour les avocats qui, chacun, doivent trouver en eux la force de surmonter les tensions, parfois les conflits âpres qu'impose l'activité judiciaire.

Nous sommes sur le même bateau, chacun à notre poste : il ne s'agit pas ici d'être dans la connivence mais de nous parler, de nous respecter, de travailler ensemble en bonne intelligence...car oui, là encore, il est question de famille...la famille judiciaire que nous devons réconcilier.

Je l'ai dit aux Assises avocats/magistrats : les planètes s'alignent...les formations communes se multiplient, les travaux sur la déontologie commune avancent et la présence amicale des chefs de juridiction ce soir, qu'ils en soient chaleureusement remerciés, témoigne de notre volonté commune d'œuvrer à un dialogue renforcé et à des actions conjointes.

Oui, Monsieur le Président Noël, nous désignerons des avocats référents par pôles pour faciliter les échanges par pratique et nous mettrons l'accent sur la justice civile, trop souvent oubliée alors qu'elle représente la grande majorité des contentieux.

Oui, Monsieur le premier Président Hayat, nous soutiendrons vos demandes de PPI en juridictions pour permettre le développement de cette culture commune que nous appelons de nos vœux.

La justice se transforme et la prégnance des nouvelles technologies nous invite à avancer ensemble sur les thèmes que nous avons en commun : l'open data, l'intelligence artificielle et beaucoup d'autres.

Nous devons accompagner et même anticiper ces transformations pour ne pas les subir.

Il nous faut réfléchir à la profession de demain : c'est pourquoi nous avons décidé la création d'une commission prospective et de l'innovation pour que le barreau de Paris reste le précurseur, l'aiguillon de la profession.

Voilà...au moment de conclure, il me reste à vous remercier, vous, les avocats du barreau de Paris, si divers, si créatifs, si talentueux qui nous avez accordé votre confiance et permis de vivre cette aventure extraordinaire.

Nous savons que vous continuerez à nous porter, à nous bousculer sans doute aussi parfois.

Nous nous emploierons chaque jour, chaque heure, chaque minute à être dignes de cette confiance.

Nous nous efforcerons de rester nous-mêmes, à l'écoute, humbles et pragmatiques mais déterminés à porter haut les couleurs de ce bâton qui me sera remis dans un instant.

Je vous remercie.